

## Circulaire DHOS/O1/F2/F3/F1 n°2008-147 du 29 avril 2008 relative au développement de la chirurgie ambulatoire dans les établissements de santé

29/04/2008

*Cette circulaire a pour objet de fixer un objectif de développement de la chirurgie en hospitalisation de courte durée pour 15 gestes marqueurs, ceci afin de permettre une meilleure qualité des soins en ambulatoire.*

**Date d'application** : immédiate.

**Résumé** : objectifs régionaux de développement de la chirurgie ambulatoire.

**Mots clés** : hôpital - clinique - établissements de santé - chirurgie ambulatoire.

**Textes de références** :

- Code de la santé publique ;
- Code de la sécurité sociale ;
- Vu l', relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- [Circulaire DHOS/O/2004/101 du 5 mars 2004](#) relative à l'élaboration des SROS de 3e génération ;
- Document DHOS-UNCAM - cadre et éléments méthodologiques pour l'élaboration du volet chirurgie ambulatoire des SROS de troisième génération - janvier 2005.

**Annexes** :

Annexe I. - Objectifs régionaux de développement de la chirurgie ambulatoire.



Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarités no 2008/6 du 15 juillet 2008, Page 110.